



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

LA PRÉFÈTE

Mende, le **11 JUIN 2020**

à

N° 0206

Monsieur le maire de la commune de
RECOULES DE FUMAS

*copie adressée pour information à :
SAFER Mende*

OBJET : Création d'un point de prélèvement d'eau aux fins d'usage agricole par la commune de Recoules de Fumas – Demande de déclaration d'utilité publique.

REFER : Dossier transmis par la SAFER le 6 mars 2020.

Vous m'avez transmis, par envoi électronique du 6 mars 2020, le dossier relatif au projet de création d'un point de prélèvement d'eau à usage agricole sur le territoire de la commune. Conformément aux dispositions du code de l'environnement (article L215-13), ce dossier doit faire l'objet d'une DUP avec une enquête publique préalable.

Après examen, je vous informe que ce dossier est considéré recevable et peut être soumis à enquête publique.

Pour permettre le lancement de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre à mes services le nombre de dossiers nécessaires à l'instruction, soit quatre exemplaires du dossier sous format papier (un exemplaire par commune, Recoules de Fumas, siège de l'enquête publique, ainsi que la commune de Lachamp Ribennes, un exemplaire pour le commissaire enquêteur et un pour mes

PREF/SG/BCPPAT
Affaire suivie par : Ghislaine Moulin-Veyrunes
3 rue du Faubourg Montbel
48005 Mende CEDEX
Tél. : 0466 4967 72
Mél. : ghislaine.moulin@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

services) ainsi que 2 exemplaires du dossier sous format CD (ou sur clé USB), soit un pour le tribunal administratif consulté pour la désignation du commissaire-enquêteur, et un pour le commissaire enquêteur.

Je précise que compte tenu du contexte sanitaire actuel, le déroulement de l'enquête, la mission du commissaire enquêteur et l'accueil du public notamment, devront répondre aux règles prévues en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire, en vigueur au moment de la procédure.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tous éléments complémentaires.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général


Thierry OLIVIER